

L'égalité de la femme et de l'homme dans les nouvelles constitutions des Etats d'Europe centrale et orientale

Lors de sa 2ème réunion (3-5 juin 1992) le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG), dans le cadre de son échange de vues sur la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale pour la question de l'égalité de la femme et de l'homme, est convenu, entre autres,

"d'appeler l'attention des instances concernées du Conseil de l'Europe sur l'importance qui s'attache à ce que le principe de l'égalité de la femme et de l'homme soit consacré dans les nouvelles constitutions des Etats d'Europe centrale et orientale."

o

o o

Equality between women and men in the new constitutions of Central and Eastern European countries

During its 2nd meeting (3-5 June 1992), the European Committee for equality between women and men (CDEG) held an exchange of views on co-operation with the countries of Central and Eastern Europe on the subject of equality between women and men, during which it agreed inter alia,

"to draw the attention of the relevant Council of Europe bodies to the importance of ensuring that the principle of equality between women and men was enshrined in the new constitutions of Central and Eastern European countries."